

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Lundi 26 septembre 2016, à 20H

Présents : MM. GICQUEL, Mme MALINGE, M. LE TRIONNAIRE, Mme LE BOURSICAUD-GRANDIN, : M. VICAUD Mme GUYOMARC'H, M. RYO, Mme LEGRAND, M JEGOUSSE, Mme HERROUX-LE BEC, M. BALLIER, M. MORICE, Mme MAINGUY, M RENAUD, M. BREDOUX, M. GUIDOUX, Mme MICHEL, Mme MARTIN, Mme EYCHENNE, Mme LAFFEACH, M. ROESCH, Mme JADE, M GIRARD, M FRENKEL, M. DALBERTO, M DANIEL,

Absents Excusés Mme LE ROUIC (avec pouvoir donné à Mme MALINGE), Mme MINDJIMBA (avec pouvoir donné à M FRENKEL)

Absents Non excusé : M. TEXIER

Secrétaire de séance : Mme JADE

Adoption du PV de la séance du 4 juillet 2016

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité

**Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations au Maire
du Conseil municipal du 23/04/2014**

SERVICE RESTAURATION

D12/2016 – Aménagements et modifications des locaux de la Cuisine Centrale :fourniture et pose d'un four, d'une sauteuse, d'une cellule de refroidissement et agrandissement de la chambre froide.

Marché attribué à la société 56 EQUIPEMENTS GRANDES CUISINES de Vannes pour un montant global de 60 589.00 € HT.

D13/2016 - Fourniture et pose d'un hayon élévateur sur le véhicule qui transporte les containers de la Cuisine Centrale vers les sites de restauration.

Marché attribué à la société LE ROUIC d'Elven pour un montant de 7 450.00 € HT.

D14/2016 - Marché de fourniture de denrées alimentaires devant servir à l'élaboration des repas et assistance technique du 01/09/2016 au 31/08/2017.

Marché attribué par la commission d'appel d'offres le 11/07/2016 à la société API RESTAURATION de Plescop pour un montant de 209 748.85€ HT.

GROUPE SCOLAIRE CATHERINE DESCARTES

D15/2016 - Fourniture et installation d'un vidéoprojecteur interactif et d'une unité centrale (*poste de direction*).

Marché attribué à la société GALLES INFORMATIQUE de Vannes pour un montant de 2 393.05 € HT.

D16/2016 - Fourniture et installation d'un photocopieur

Marché attribué à la société LORI S.I d'Hennebont pour un montant de 4 095.00 € HT.

La maintenance pour une durée de 5 ans :

- Coût d'une copie en noir et blanc : 0.004 € HT
- Coût d'une copie en couleur : 0.0395 € HT

Mise à disposition à titre gratuit d'un photocopieur recyclé pour les services administratifs de la mairie (étage)
La maintenance pour une durée de 5 ans :

- Coût d'une copie en noir et blanc : 0.0052 € HT

D17/2016 - Fourniture et pose de rideaux occultants dans les classes CM1 et CM2 et dans la salle BCD
Marché attribué à la société SOLMUR de Theix pour un montant de 5 081.11 € HT.

SIGNALETIQUE

D18/2016 - Fourniture de panneaux de signalisation (en agglomération et hors agglomération)
Marché attribué à la société ISOSIGN de Saint Eusebe pour un montant de 3 952.92 € HT.

Bilan de Rentrée :

1- Effectifs scolaires..... rentrée 2016/2017

| | Effectif Total | Maternelle | Elémentaire | Hors commune |
|----------------------------------|-----------------------|-------------------|--------------------|---------------------|
| Collège Sainte Marie | 438 | xxxx | xxxx | 214 |
| Ecole Catherine Descartes | 275 | 92 | 183 | 25 |
| Ecole St Joseph | 583 | 229 | 354 | 67 |
| | 1296 | 321 | 537 | 306 |

Soit 1296 élèves (dont 990 enfants d'Elven) scolarisés dans les trois établissements scolaires d'Elven, contre 1294 en 2015 et 1 247 en 2014.

Par ailleurs, 435 jeunes Elvinois sont scolarisés dans des établissements extérieurs (collèges et lycées publics et privés, écoles primaires (publique et privé) dont 22 en formation d'apprentissage ce qui porte le nombre d'enfants Elvinois scolarisés (sur la commune ou à l'extérieur) à 1 425 élèves.

2- Bilan de rentrée activités périscolaires

Ateliers périscolaires : La commune est organisatrice, depuis l'année scolaire 2015-2016 ; elle a sollicité l'appui des animateurs de l'association Elven Sport Loisirs pour l'animation des ateliers périscolaires à l'école C.DESCARTEs. Ces ateliers ont lieu de 15h30 à 16h30 les lundis, mardis et jeudis. 246 enfants sont inscrits (contre 241 en 2015 et 233 en 2014) dont 92 de 3 à 5ans et 154 de 6 à 11 ans. Le taux moyen d'enfants présents est de 235 (206 en 2015 et 216 en 2014).

Bilan de l'été

Centre de Loisirs : Il y a eu 38 jours d'ouverture entre les mois de juillet et août

Total journées enfants moins de 6 ans : 1 027 contre 988 en 2015

Total journées enfants plus de 6 ans : 1366 contre 1303 en 2015

Total journées enfants : 2393 contre 2290 en 2015 avec une moyenne journalière de 65.5 enfants contre 58.72 en 2015.

La fréquentation de la structure est en hausse de 5.5 % sur le mois de juillet et 2.5 % sur le mois d'août par rapport à 2015.

Animation loisirs (10-14 ans) : 634 journées enfants ont été recensées durant l'été 2016 (contre 721 journées en 2015), 98 enfants dont 87 Elvinois ont été accueillis en 2016 (contre 114 en 2015). Ce sont les 11-12 ans qui fréquentent le plus l'Animation Loisirs. 18 jeunes dont 16 Elvinois sont également partis avec le camp organisé par Elven Sport Loisirs.

Maison des jeunes : La maison des jeunes a fonctionné 17 jours (contre 14.5 en 2015) durant l'été. 52 jeunes (contre 45 en 2015) se sont inscrits. L'été 2015 a vu l'arrivée de nouveaux jeunes issus du dispositif animations loisirs. La fréquentation de la maison des jeunes a encore connu un recul en 2016 6.5 jeunes /jour (contre 7.15 jeunes/jour en 2015) Les sorties animations loisirs et maison des jeunes ont été communes en 2016.

A la question de la liste « Bien vivre à Elven » concernant l'analyse des animateurs sur la baisse de fréquentation de la maison des jeunes, M BREDOUX explique que les jeunes à partir de 14 ans se déplacent beaucoup sur Vannes grâce aux lignes de bus et que seul un fonctionnement par projet les attire. Il suggère des pistes de réflexion : le déplacement de la maison des jeunes au complexe sportif et la complexité de la réglementation en matière d'accueil et de formalités administratives auxquelles sont très peu sensibles les jeunes.

3- Temps d'Activité Périscolaire : convention de prestation de service avec Elven Sport Loisirs

Dans le cadre de l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires pour les enfants fréquentant l'école publique C. DESCARTES, la commune a sollicité l'association Elven Sport Loisirs pour l'animation des temps d'activités périscolaires pour l'année 2016-2017.

Ce partenariat nécessite la mise en place d'une convention de prestation de service onéreuse entre la commune et l'association pour définir le cadre de son intervention juridique, administrative, technique et financière pour l'année 2016-2017

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention, joint en annexe,
- Autorise M. Le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

4- Accueil/Tourisme

Les Estivales 2016

Cette deuxième édition s'est déroulée du 12 juillet au 25 août. Elle a touché environ 2 000 personnes : 60 % d'Elvinois, et 40 % de visiteurs extérieurs dont quelques étrangers ; plus de 20 bénévoles se sont mobilisés pour faire vivre les cinq animations gratuites hebdomadaires. L'Adjoint au sport, aux Loisirs et au tourisme relève leur travail remarquable.

La découverte, la nature et le patrimoine elvinois ont été mis en valeur par un programme varié et original organisé sur trois journées chaque semaine : la ronde du bourg, le mardi ; les jeudis nature et les vendredis des chapelles.

Nouveauté 2016 : les soirées musicales : Des concerts ont eu lieu tous les mardis soirs, avec quelques variations sur le nombre de spectateurs, environ une centaine de personnes par concert. Le pic de

participation a eu lieu le 2 août lors du concert du Bagad Elven avec en première partie le duo Guénégo/Saout, qui a rassemblé environ 500 personnes.

Cette nouveauté a permis d'animer le bourg, et de proposer au bar une restauration le mardi soir. Cette animation sera vraisemblablement renouvelée l'année prochaine.

Aire de Camping-Car

L'aire de camping-car est toujours bien fréquentée, la saison estivale a commencé fin juillet en 2016 et se prolonge avec la belle arrière-saison. Cette aire est recensée sur de nombreux sites réservés aux camping-caristes et est reconnue pour sa propreté, son calme et sa gratuité.

Hébergements

Belle saison en général avec une hausse au mois d'août, la clientèle est composée à 80 % de Français et les étrangers sont d'origine belge, hollandaise, suisse, italienne, espagnole et québécoise.

Point I

Le nombre de visiteurs au mois de mai (1 semaine d'ouverture), a été de 38 personnes. 603 visiteurs ont fréquenté le Point I en juillet et-août, ce qui correspond à une augmentation de 45% par rapport à 2015 et représente 1427 demandes. Beaucoup de visiteurs en août, 329 contre 274 en juillet.

Les visiteurs étrangers représentent 10% de la fréquentation totale, on trouve surtout des Anglais, Hollandais et Allemands

Pour les 90% restant, les Elvinois représentent 19% et les Morbihannais 11%.

Les demandes d'hébergement restent très faibles, les gens réservant leur hébergement en amont. Air BnB et d'autres systèmes de location via Internet, commencent à faire de l'ombre aux Chambres d'Hôtes : des chambres à partir de 20 € la nuit ont été trouvées sur Elven.

Les demandes se rapportant aux Loisirs et Randonnées sont les plus importantes, elles représentent respectivement 44% et 19% des demandes totales de la saison (mai juillet août)

Les Estivales d'Elven ont connu un véritable succès, avec une moyenne de 20 à 30 personnes par visite, avec des retours très positifs.

Village Étape

M FRENKEL, délégué à Village Etape a rappelé que Village Etape regroupe 88 communes, que Muzillac vient de rejoindre le label et 2 communes bretonnes, St Meen Le Grand et Merdrignac, ont déposé des dossiers. Il précise que la coordination avec la région Bretagne est importante. Village Etape sera présent sur deux grands salons du Tourisme en Europe. Le Ministère s'est également saisi de la problématique des Point I et des questionnements sur le tourisme dans le cadre de la fusion des EPCI.

M Le Maire considère que la commune d'Elven doit continuer à se démarquer en poursuivant les animations telles que les Estivales et en valorisant ses chemins de randonnées. Il explique qu'il faudra défendre auprès de l'Office de Tourisme de Vannes Agglo le soutien au tourisme d'Arrière-Pays face à l'arrivée prochaine de la presqu'île de Rhuys.

M JEGOUSSE, précise que la préparation des animations devra intervenir très en amont de la saison pour permettre d'améliorer la communication et la visibilité de ces animations dans les revues et presses spécialisées.

Infrastructure/Réseaux/Patrimoine:

1- Assainissement eaux usées : Rapport sur le prix et la qualité du service 2015

L'article 129 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, précisé par le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement, rend désormais obligatoire, sur le site de l'observatoire des services, la mise en ligne du RPQS et de la délibération qui l'accompagne dans les 15 jours qui suivent l'approbation par l'assemblée délibérante et ce pour le 15 octobre de l'année n+1 au plus tard.

Conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal a pris connaissance, pour l'exercice 2015, du rapport annuel du délégataire, du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif et de l'évolution du tarif global de l'assainissement.

Affaires Financières

1- EADM : réduction et augmentation de capital

La morosité de l'activité en matière d'aménagement d'une part et du cycle baissier des investissements publics d'autre part ont fortement contribué aux déficits des exercices 2014 et 2015 de la structure EADM. Devant la nécessité de reconstituer les fonds propres de l'entreprise, le Conseil d'Administration d'EADM propose aux actionnaires de procéder à la réduction du capital social à hauteur de 1 195 950€, puis à une augmentation de 1 600 000€, portant ainsi son capital social à 3 251 550€, plus conforme à son volume d'activité.

Le Conseil Départemental entend assurer sa solidarité territoriale vis-à-vis des collectivités morbihannaises et intègre l'impossibilité des partenaires privés à participer à ce stade à la reconstitution des fonds propres, ainsi que la difficulté à mobiliser dans les délais courts les autres actionnaires publics. Aussi, il consent d'assumer seul en tant qu'actionnaire majoritaire cette augmentation.

Vu les dispositions de l'article L1521-1 du code général des collectivités territoriales qui autorisent les communes, départements, régions et leurs groupements, dans le cadre des compétences qui leurs sont reconnues par la loi, à prendre des participations dans des sociétés d'économie mixte locales.

Vu la délibération en date du 15 mai 2006 approuvant le principe de la participation de la commune au capital social d'EADM à hauteur de 2000 €, correspondant à la souscription de 1000 actions d'un montant nominal de 2€.

Vu les délibérations du Conseil d'Administration d'EADM du 19 mai 2016

Vu le rapport du Conseil d'Administration du 19 mai 2016 à l'attention de l'Assemblée Générale Extraordinaire, relatif à la réduction, puis l'augmentation du capital d'EADM (Espace Aménagement et Développement du Morbihan).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le principe d'une réduction du capital social d'EADM de 2 847 500€ à 1 651 550€, par réduction de la valeur nominale de chaque action ramenée de 2€ à 1,16€.
- Approuve le principe d'une augmentation du capital en numéraire à hauteur de 1 600 000€, par l'émission de 1 379 310 actions nouvelles au prix nominal de 1,16€ chacune, portant le capital social d'EADM à 3 251 550€
- Approuve la suppression du droit préférentiel au profit du Conseil Départemental du Morbihan.
- Autorise son représentant aux Assemblées Générales d'EADM à voter en faveur des résolutions proposées à l'exclusion de celle relative à l'augmentation de capital réservée aux salariés.

M. Le Maire explique qu'il fait partie du Conseil d'Administration d'EADM, que la situation financière de la société se dégrade depuis 2009, que l'augmentation du capital par le Conseil Départemental à hauteur de 1 600 000 € couvre uniquement les pertes de 2014 à 2016. Il précise que cette recapitalisation va permettre à la société de retrouver la confiance des banques et lui permettre, normalement, de redresser la pente. Il explique également que le Conseil Départemental du Morbihan a décidé de soutenir, seul, la société car cette SEM apporte beaucoup d'aide aux petites collectivités qui ne disposent pas de service spécialisé pour monter et suivre des projets. A l'issue de cette recapitalisation, le CD56 détiendra 81% des parts d'EADM.

2- Lutte contre le frelon asiatique sur la commune d'Elven : soutien financier à la destruction des nids sur le domaine privé

Face au caractère invasif du frelon asiatique et les risques, qui affectent, tant la sécurité publique que l'économie apicole et l'environnement, VANNES AGGLO a mis en place une aide financière à la destruction des nids du 1^{er} mai au 15 novembre 2016, au taux de 50 % de la dépense éligible pour les particuliers, collectivités en subrogation d'un particulier défaillant et associations.

Aussi, et afin de soutenir les particuliers et les associations, la commune d'ELVEN propose :

- De s'aligner sur le barème des plafonds éligibles défini par VANNES AGGLO :
 - Nid situé de 0 à ≤ 5 mètres de hauteur = 75 € TTC
 - Nid situé de +5 mètres à ≤ 10 mètres de hauteur = 95 € TTC
 - Nid situé de + 10 mètres à ≤ 20 mètres de hauteur = 120 € TTC
 - Nid situé à + 20 mètres de hauteur = 180 € TTC

- Au-delà de 15 mètres avec l'utilisation d'une nacelle = 400 € TTC

- De financer la destruction des nids à hauteur de 50 % du coût de la dépense éligible pour les nids détruits sur la période du 1^{er} mai au 15 novembre 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité:

- **Décide**, de lutter contre la prolifération du frelon asiatique sur la commune d'ELVEN, de la façon suivante:
 - Décide du versement d'une subvention aux particuliers et aux associations, selon les conditions fixées dans la présente délibération ;
 - Dit que les crédits correspondant sont inscrits au budget 2016 ;
 - Donne tous pouvoirs au Policier Municipal, référent dans la lutte contre le frelon asiatique sur la commune d'ELVEN et le référent suppléant, Conseiller municipal délégué aux Travaux et au Patrimoine, pour signer tous documents et accomplir toutes formalités qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

A la question de la liste « Bien Vivre à Elven » sur la procédure à suivre, il est précisé que le particulier doit prendre contact avec l'accueil de la Mairie qui transmettra l'information au référent communal. Ce dernier se déplacera sur place pour vérifier la nature du nid (asiatique ou non), et transmettra au particulier la liste des désinsectiseurs pour une demande de devis et le dossier pour la demande d'aide financière. Le prestataire se déplace de préférence le soir pour éliminer les frelons et revient le lendemain pour enlever le nid. Toutes ces informations sont disponibles sur le site internet de la commune et dans les éditions de l'Elven Mag.

Affaires Communautaires:

1- Répartition des sièges dans la nouvelle assemblée communautaire

Vu la loi n°2010 -1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 35,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-6-1 et suivants,

Vu le courrier préfectoral du 8 juin 2016 relatif à la composition des conseils communautaires issus des fusions d'EPCI à fiscalité propre,

Vu la nécessité de prendre une décision avant le 15 décembre 2016,

Vu l'orientation prise lors du séminaire des élus des trois intercommunalités le 7 juillet 2016,

Considérant que la fusion des intercommunalités du Loc'h, de la Presqu'île de Rhuys et de Vannes agglo, en application de l'article 35 de la loi NOTRe, et dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) entraîne obligatoirement une nouvelle répartition des sièges attribués aux communes.

Considérant par ailleurs l'article 35 de loi NOTRe prévoit « *qu'avant la publication de l'arrêté portant (...) fusion d'un EPCI à fiscalité propre (...); les communes intéressées disposent, à compter de la date de la publication de l'arrêté, d'un délai de 3 mois pour délibérer sur la composition de l'organe délibérant, sans que cette délibération ne puisse être prise après le 15 décembre 2016* ».

Considérant que la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales a prévu deux possibilités pour déterminer le nombre et la répartition des sièges : une procédure de droit commun ou une procédure reposant sur un accord local.

Considérant que les règles de répartition des sièges au sein des nouveaux EPCI sont basées sur 3 principes généraux à savoir que la répartition doit tenir compte de la population de chaque commune, que chaque commune dispose d'au moins un siège et qu'aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Considérant enfin que le COPIL fusion a proposé, à la majorité, de retenir la répartition à 90 sièges dans la future assemblée. C'est cette répartition avec accord local qui est proposée aujourd'hui pour validation à l'ensemble des 34 conseils municipaux pour avis.

| Nom de la commune | Population municipale 2015 | Nombre actuel de sièges | Golfe du Morbihan Vannes agglomération Sans accord local | Golfe du Morbihan Vannes agglomération Avec accord local |
|--------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|---|---|
| Vannes | 53032 | 24 | 24 | 27 |
| ST Avé | 10728 | 4 | 4 | 5 |
| Séné | 8821 | 3 | 4 | 4 |
| Theix-Noyal | 7926 | 4 | 3 | 4 |
| Sarzeau | 7756 | 10 | 3 | 4 |
| Ploeren | 6284 | 2 | 2 | 3 |
| Elven | 5609 | 2 | 2 | 3 |
| Arradon | 5514 | 2 | 2 | 3 |
| Grand-Champs | 5165 | 11 | 2 | 3 |
| Plescop | 5369 | 2 | 2 | 3 |
| Baden | 4346 | 2 | 1 | 2 |
| Surzur | 4078 | 2 | 1 | 2 |
| Saint Nolff | 3665 | 2 | 1 | 2 |
| Sulniac | 3382 | 2 | 1 | 2 |
| Monterblanc | 3242 | 2 | 1 | 2 |
| Plougoumen | 2473 | 1 | 1 | 2 |
| Colpo | 2265 | 4 | 1 | 2 |
| Meucon | 2258 | 1 | 1 | 1 |
| Le Bono | 2111 | 1 | 1 | 1 |
| Arzon | 2108 | 6 | 1 | 1 |
| Tréfléan | 2105 | 1 | 1 | 1 |
| Plaudren | 1755 | 3 | 1 | 1 |
| St Gildas de Rhuys | 1685 | 4 | 1 | 1 |
| Locqueltas | 1646 | 3 | 1 | 1 |
| Locmaria-Grand-Champs | 1550 | 3 | 1 | 1 |
| La Trinité-Surzur | 1142 | 1 | 1 | 1 |
| Brandivy | 1266 | 3 | 1 | 1 |

| | | | | |
|-----------------|---------------|---|-----------|-----------|
| Le-Tour-du Parc | 1197 | 3 | 1 | 1 |
| Trédion | 1195 | 1 | 1 | 1 |
| Larmor-Baden | 907 | 1 | 1 | 1 |
| St Armel | 879 | 3 | 1 | 1 |
| Le Hézo | 759 | 1 | 1 | 1 |
| Ile aux Moines | 611 | 1 | 1 | 1 |
| Ile d'Arz | 249 | 1 | 1 | 1 |
| TOTAL | 162878 | | 72 | 90 |

Il est rappelé pour mémoire que selon les termes de l'article L5211-6-1 du CGCT, cette proposition d'accord local doit obtenir la majorité qualifiée des conseils municipaux (*moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population totale ou l'inverse*). A défaut le droit commun s'appliquera.

Fort de toutes ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

DE VALIDER la proposition d'accord local proposé ci-dessus pour la nouvelle gouvernance applicable à compter de 2017 de la Communauté d'agglomération **Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GDMVA)**.

M Le Maire indique que le Conseil Municipal devra désigner un 3ème conseiller communautaire au scrutin de liste à un tour. Il invite les listes d'opposition à faire connaître leurs candidats auprès de la direction générale des services de la mairie dans les prochaines semaines.

2- Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

En application de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales et du décret du 11 mai 2000, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets a fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

A la question de la liste « Bien Vivre à Elven » sur la mise en place de la redevance incitative par Vannes Agglo, M Le Maire explique que ce dossier est actuellement suspendu en attendant la fusion, qu'un diagnostic sera vraisemblablement établi pour que toutes les communes du nouvel EPCI soient traitées de manière équitable.

3- Rapport d'activité 2015 Vannes Agglo

En application de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales et du décret du 11 mai 2000, le rapport annuel retraçant l'activité de Vannes Agglo a fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Questions Diverses:

1- Échéances Electorales 2017 : communication du calendrier

Elections Présidentielles :

Le premier tour de l'élection du Président de la République se déroulera le dimanche 23 avril 2017 et le second tour le dimanche 7 mai 2017

Election Législatives :

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 11 et 18 juin 2017

Elections Sénatoriales :

Les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 24 septembre 2017. La désignation des grands électeurs par les membres du Conseil Municipal aura lieu au mois de juin à une date et une heure définies par les services de la préfecture. Elle sera communiquée ultérieurement.

2- Travaux au Carrefour du Croiso

M Le Maire précise que des travaux d'aménagement du Carrefour du Croiso sur la commune de la Vraie Croix sont en cours et qu'ils s'achèveront fin décembre. Il précise que les habitants de la Vraie Croix devront passer par ce carrefour pour rejoindre Elven.

3- Marché de Gaz

M Le Maire précise que la commune a renouvelé le marché de fourniture de gaz dans le cadre du groupement de commande piloté par Morbihan Energie. Le Marché a été attribué à Total Energie Gaz et prendra effet au premier novembre 2016.

4- Fibre Optique

M Le Maire explique qu'une partie de la commune va être desservie en fibre optique à compter de fin octobre, et concerne notamment les habitations rue de Lanvaux, les lotissements à droite du lotissement St Yves, Kerfahuen, rue Paul Emile Victor, le village des Princes, St Germain, le Clestro, Cornebot... Une réunion d'information à destination des habitants concernés va être organisée le 17 novembre 2016 à la salle Carré d'Art ; ils recevront une invitation dans leur boîte aux lettres.

5- Centre des Finances Publiques d'Elven

La fermeture du Centre des Finances d'Elven au 1^{er} janvier 2017 et son transfert à Vannes Mémimur est parue au Journal Officiel du 5 septembre dernier.

6- DSP Transport de Vannes Agglo

M Le Maire indique qu'il va être proposé au Conseil Communautaire de changer de délégataire et de signer le nouveau contrat avec la RATP (11M €) au lieu de Transdev, actuel délégataire pour un coût de 13,5M €. Il précise que tout le personnel est repris sauf le Directeur et son assistante.

7- Terrains de grand-jeux

M Le Maire informe le Conseil Municipal que les terrains de grand-jeux, notamment le B et le D sont infestés de larves de hannetons qui se nourrissent des racines de pelouse. La première intervention consiste en un traitement biologique grâce à des nématodes qui vont s'attaquer aux larves de hannetons, il faut pour cela un arrosage important des terrains. Il sera dans un second temps, nécessaire de procéder à un regarnissage des terrains, notamment le D, ce qui va nécessiter une non-utilisation des terrains pendant 3 mois. M Le Maire précise qu'un rendez-vous est programmé avec les associations sportives concernées pour évoquer ce sujet.

Questions Diverses posées en séance:

Question 1:

La décision d'ôter les passages pavés situés autour de la place de l'église ont eu le triple effet de réduire les nuisances sonores, d'augmenter la vitesse des véhicules et de faire disparaître les passages piétons existants.

Ne pourrait-on pas envisager un marquage et une signalisation spécifiques qui rendraient ces lieux plus sécurisés ?

Dans le cadre du programme de rénovation de la voirie, il a été prévu de remplacer les passages piétons, initialement en pavé, par de la résine afin d'en faciliter l'entretien. L'entreprise, après avoir enlevé les pavés et réalisé la couche du support en bitume, est venue réaliser le marquage en résine le 26 septembre 2016 ; ces matériaux qui remplacent les pavés devraient améliorer le confort sonore des riverains.

Question 2:

Malgré nos demandes le Conseil Municipal n'a toujours pas connaissance du programme de voirie. Le Conseil pourrait-il être informé, voire consulté, sur les différentes interventions prévues ?

Le programme de rénovation de voirie a été présenté en commission le 10 mai 2016. Il comprend, en tranche ferme, en agglomération, la rue Descartes, la rue des Pommiers, 4 plateaux pavés, et, hors agglomération, la route de Bellevue/Kerpeu, la patte d'oie d'accès à la SPF et le secteur de Kerfuntel route de Monterblanc. Sont prévus en tranche conditionnelle, la seconde partie de Bellevue/Kerpeu, les cheminements piétons au nord de l'église et Le Halignier.

Question 3:

L'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales précise que la dénomination des voies et édifices publics relève de la compétence du Conseil Municipal.

Pourquoi la commission urbanisme, et non le Conseil, a-t-elle décidé seule du nom attribué à la voie située Zone de Lamboux ?

Peut-on informer le Conseil de la procédure retenue pour la dénomination du futur collège public ?

Concernant la 1^{ère} question, M Le Maire rappelle que ce dossier a été présenté en commission pour recueillir les propositions de cette dernière qui seront présentées à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal. Concernant la dénomination du futur collège, M Le Maire explique

que la décision revient à la commission permanente du Conseil Départemental du Morbihan, que le Président saisit le Conseil d'Administration du collège sur cette dénomination et peut recueillir, également, l'avis de la commune.

Question 4:

*Une tranche de l'aménagement de la ZAC du centre ville est en voie d'achèvement.
Le Conseil peut-il être informé de la date d'ouverture de la supérette ?*

M. Le Maire rappelle que l'opération est privée et précise que logiquement, Espacil devrait mettre à disposition du groupe Carrefour, les murs à la fin du mois de septembre pour une ouverture de la nouvelle supérette en décembre 2016

Question 5:

*Lors de la réunion publique du 04 mai 2016, les services de Vannes Agglo annonçaient le lancement d'une étude de faisabilité pour la création d'une usine de méthanisation. Cette étude prévue en trois phases devait, après avoir recensé et caractérisé les différents gisements méthanogènes, à la mi-août, proposer un dimensionnement et une configuration des composantes du projet, pour dès septembre examiner les différents scénarios possibles.
Le Conseil peut-il être informé de l'avancée de cette étude et de la place que tient la commune dans ces différents scénarios ?*

M. Le maire rappelle les différentes phases de l'étude :

- phase 1 : recensement des gisements potentiels
- phase 2 : configuration de l'outil
- phase 3 : scénarii juridico-financier

Il précise que la phase 1 est close, que le gisement potentiel global (sous-produits agricoles, déchets industriels et sous-produits issus des stations d'épuration) représente 30 000 à 40 000 tonnes. Il explique que la phase 2 est en cours. Il rappelle que la commune n'a aucun rôle dans ce dossier qui est porté par Vannes Agglomération. Il rajoute que si une unité de méthanisation doit s'implanter, il y aura au préalable une enquête d'utilité publique. Il précise qu'il tiendra informé le Conseil Municipal des suites données à ce dossier au fur et à mesure des informations dont il disposera.

➤ Date des prochains conseils municipaux :

- Lundi 24 octobre 2016 à 20 h
- Lundi 12 décembre 2016 à 20 h.

Le Maire.
Gérard GICQUEL

